

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2025-01 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 18 juin 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 19 juin 2025.



Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné _____, directeur(trice) général(e)
ou greffier(ière) de la Municipalité de _____, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro 2025-01 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le Conseil, le _____ 2025 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce _____ 2025.

SCEAU

Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)